

<b>Zeitschrift:</b>	Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Société Forestière Suisse
<b>Band:</b>	19 (1868)
<b>Heft:</b>	11
 <b>Artikel:</b>	Extrait du rapport sur l'administration des forêts domaniales du canton de Zurich, pendant l'exercice de 1866/67
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-784481">https://doi.org/10.5169/seals-784481</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

regrette de ne pouvoir l'appliquer aux forêts privées. Si dans le Karst on partageait seulement les terrains qui ne sont pas destinés à être reboisés, ce serait une autre affaire; il serait alors permis d'admettre que la même surface produirait une plus grande quantité de fourrage qu'avant le partage, et que par conséquent on pourrait consacrer au reboisement une quantité de terrain qui corresponde à ce surcroit de production. Quelles que soient les différences que l'on pourrait trouver entre le Karst et la Suisse sous le rapport de l'importance et du rôle des communes, la question me paraît résolue de la manière la plus heureuse dans la résolution formulée en 1865, par la société des forestiers autrichiens, sur la proposition du baron de Pascotini: »La société des forestiers autrichiens est d'avis que l'utilisation actuelle des fonds communaux du territoire de Trieste étant un obstacle à leur culture, il conviendrait de n'abandonner au parcours que des surfaces aussi restreintes que le permettent les besoins des habitants, et de cultiver le reste comme bien communal de la manière la plus convenable et particulièrement en forêts.»

Quand un gouvernement s'occupe sérieusement des forêts, c'est toujours un signe que le char de l'état marche bien, puisqu'elles forment une partie très-importante de la richesse nationale, surtout si l'on considère l'influence qu'elles peuvent avoir sur un pays à tant d'égards divers. Il est hors de doute que l'appauvrissement des provinces maritimes de l'Autriche n'est pas sans relation avec le déboisement des forêts; aussi la nouvelle atmosphère dans laquelle se meuvent les autorités autrichiennes doit être favorable à l'oeuvre du reboisement; puisse-t-elle faire sentir bientôt son influence vivifiante sur les plaines arides du Karst! On peut espérer que le gouvernement ira de l'avant, les besoins sont reconnus, les moyens d'agir sont là, le temps est venu de les faire valoir.

### Extrait du rapport sur l'administration des forêts domaniales du canton de Zurich, pendant l'exercice de 1866/67.

#### 1. Aire forestière.

Au commencement de l'année, la superficie des forêts domaniales était de 5495<sub>,88</sub> arpents. Dans le courant de cet exercice l'augmentation a été de 11<sub>,85</sub> arp. et la diminution de 34<sub>,62</sub> arp.;

la diminution surpassé ainsi l'augmentation de 22,77 arp., ce qui fait qu'à la fin de l'année l'aire forestière était réduite à 5473,11 arpents.

2. *Produits matériels et pécuniaires.*

	Arp.	Moules	Fagots	Valeur en francs.
Le plan d'exploitation portait	55,62	4773	150,246	174,142
L'exploitation réelle a comporté	53,79	4901	176,936	177,984
Différence ) en plus	—	128	26,690	3,842
Différence ) en moins	1,83	=	—	—

L'anticipation en volume sur le plan d'exploitation tombe tout entière sur la forêt en liquidation du Hard à Embrach, et résulte de dommages causés par les vents. Le surplus du produit pécuniaire correspond presque exactement à l'anticipation sur le matériel. Relativement à l'année précédente, quoiqu'il y ait une légère différence en plus pour les produits matériels, il y en a une assez grande en moins pour le produit pécuniaire, ce qui est dû uniquement à la baisse du prix des bois.

En ne portant en compte que les forêts exploitées d'après le produit soutenu et franches de toute servitude, en excluant ainsi la forêt du chapitre et celle du Hard à Embrach, on obtient pour résultats généraux les chiffres suivants, dans lesquels n'est pas compris le bois de souche :

a. *Produits principaux et secondaires, b. Proportions des divers assortiments.*

(Voir le tableau à la page 230.)

c. *Produits accessoires.*

On a exploité 358 quintaux d'écorce de chêne, qui ont produit 928 fr. Il a été vendu 173,659 plants pour la somme de 1560 fr. 95 ct. Les 128,18 arpents de terrain enclavés dans les forêts, qui sont essentiellement utilisés comme prés et flachères, ont produit une somme de 4797 fr. 57 ct., soit 37 fr. 25 ct. par arpent. On a retiré 615 fr. 25 ct. de la tourbe et 10 fr. de finance pour utilisation de sources.

d. *Dépenses pour l'administration, l'exploitation et les travaux d'amélioration.*

### Produits principaux.

### Produits secondaires.

Etendue des coupes	en total	Par arpent de forêts		en total	par arpent	Rapport des pro- duits secondaires au pro- duit total		Au total		par arpent		par moule	
		Par arpent des coupes	Par arpent de forêts			%	%	Fr.	cts.	Fr.	cts.	Fr.	cts.
Futaies	Arp.  31, <sub>04</sub>	Moules  2527, <sub>2</sub>	Moules  81, <sub>3</sub>	Moules  0, <sub>58</sub>	Moules  1840, <sub>5</sub>	Moules  0, <sub>42</sub>	Moules  42	72	125,636	14	28	88	28
Taillis composés	10, <sub>22</sub>	133, <sub>0</sub>	13, <sub>0</sub>	0, <sub>48</sub>	15, <sub>7</sub>	0, <sub>04</sub>	10	12	4,183	90	11	40	28
Moyennes	41, <sub>26</sub>	2660, <sub>2</sub>	64, <sub>1</sub>	0, <sub>57</sub>	1856, <sub>2</sub>	0, <sub>40</sub>	41	70	129,820	4	27	58	28

b. Proportions des divers assortiments.

### Produits principaux.

### Produits secondaires.

### Somme.

Bois de cons- truction et de service.	Bois d'affouage			Bois d'affouage			Bois d'affouage			Bois d'affouage			Bois d'affouage		
	Bûches et rondins	Fagots	Moules	Bûches et rondins	Fagots	Moules	Bûches et rondins	Fagots	Moules	Bûches et rondins	Fagots	Moules	Bûches et rondins	Fagots	Moules
Futaies	1221, <sub>0</sub>	48	1025, <sub>5</sub>	41	280, <sub>5</sub>	11	327, <sub>1</sub>	18	1105, <sub>3</sub>	60	407, <sub>6</sub>	22	1548, <sub>1</sub>	35	2131, <sub>0</sub>
Taillis composés	20, <sub>1</sub>	15	61, <sub>1</sub>	46	51, <sub>6</sub>	39	1, <sub>6</sub>	10	2, <sub>4</sub>	16	11, <sub>5</sub>	74	21, <sub>7</sub>	15	63, <sub>5</sub>
Moyennes	1241, <sub>1</sub>	47	1086, <sub>6</sub>	41	332, <sub>3</sub>	12	338, <sub>7</sub>	18	1107, <sub>7</sub>	60	419, <sub>8</sub>	22	1570, <sub>0</sub>	35	2194, <sub>6</sub>

En déduisant les dépenses pour achat de terrain et la valeur des servitudes, l'aménagement et l'exploitation des forêts domaniales ont coûté 35,243 fr. 79 ct. Si on ajoute à cette somme la moitié du traitement fixe des employés forestiers de l'état, soit 7350 fr., le total des dépenses est de 42,593 fr. 79 ct., ce qui donne 7 fr. 75 ct. par arpent.

De ces dépenses il faut compter :

pour l'administration 18,501 fr. 20, soit par arp. 3 fr. 36 = 10,4 %  
» l'exploitation 14,570 » 11, » » 2 » 65 = 8,1 »  
» les trav. d'amélior. 9,522 » 48, » » 1 » 74 = 5,1 »  
du produit brut.

Les frais de façonnage des bois de service et d'affouage s'élèvent, les uns dans les autres, à 2 fr. 66 cts par moule, soit 9,2 % de la valeur du bois. L'exploitation des produits accessoires a coûté 224 fr. 66 cts., soit environ 3 % de leur valeur.

#### e. Produit net.

Pour les forêts exploitées d'après le produit soutenu et franches de servitude, le produit net a été de 20 fr. 74 cts par arpent; il est resté ainsi de 2 fr. 42 cts en dessous de celui de l'année passée, ce qu'il faut attribuer presque exclusivement à la baisse du prix des bois.

Dans la portion de la forêt du Hard d'Embrach qui est en liquidation, on a exploité 802½ moules de bois, y compris le bois de souche et les fagots; ce matériel a produit 20,403 fr. 26 cts dont 9,000 fr. ont été versés au fonds capital. Il a été vendu 28,3 arpents de terrain pour 41,093 fr. 56 cts.

Cette liquidation a commencé en 1856/57 et il a été vendu depuis :

124½ arpents de terrain pour . . . . .	185,968 fr. et
9796½ moules de bois et 175,036 fagots pour	<u>307,908 »</u>
Produit total 493,876 fr.	

On a versé au fonds capital toute la somme obtenue pour le terrain vendu et 126,000 fr. du produit du bois, soit en tout 312,068 fr.

Le prix moyen du terrain vendu jusqu'à ce jour est de 1492 fr. par arpent. Les plus hauts prix ont été ceux de l'année 1861 où l'on a obtenu 2655 fr. par arpent.

(A suivre.)